

Formulaire d'Abonnement PASS

Contrat N° :



À VOLONTÉ
sans engagement de durée



Règlement

Pour le montant mensuel indiqué dans la partie «Formules» :
+ droits d'entrée **55,30€**+ mois en cours à compter de l'édition de ma carte.

Pour une inscription souscrite entre le 1er et le 15 du mois : mois en cours = 1 mois plein.
Pour une inscription souscrite entre le 16 à la fin du mois : mois en cours = 50% du prix au mois de l'abonnement correspondant.

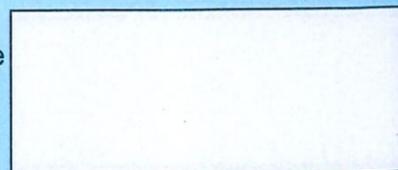
Mode de règlement

- Prélèvement automatique Chèque*
 Carte Bancaire Espèces

*Les chèques sont à établir à l'ordre de «VM 83170 - Aquavabre»

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-joint,
et avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de
vente.

Fait à :
le : / /



Signature

Contacts

Téléphone : **04 94 80 88 52**
Mail : **aquavabre@vert-marine.com**
Adresse : Place Gross-Gérou - 83170 Brignoles



Renseignements

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
Profession :

Photo

Adresse :
CP : Ville :
Téléphone :
Portable :
Mail :@.....

Formules Seules les personnes de plus de 18 ans peuvent prétendre souscrire un abonnement.

- PASS AQUATIC 26.50 €/Mois.**
Cette formule comprend l'accès illimité à l'espace Aquatique, uniquement pendant les heures d'ouverture au public.
- PASS MATIN 41.50 €/Mois.**
Cette formule comprend l'accès illimité à aux espaces Aquatique et Bien-Être, ainsi qu' aux activités Aquagym avant 13h00, pendant les ouvertures spécifiques à ces activités ou pendant les heures d'ouverture au public dans des espaces réservés dans la limite des places disponibles.
- PASS BIEN-ÊTRE 41.50 €/Mois.**
Cette formule comprend l'accès illimité à l'espace Aquatique et à l'espace Bien Être, uniquement pendant les heures d'ouverture au public.
- PASS AQUAFORME 45.50 €/Mois.**
Cette formule comprend l'accès illimité à l'espace Aquatique et aux activités Aquagym, pendant les ouvertures spécifiques à ces activités ou pendant les heures d'ouverture au public dans des espaces réservés dans la limite des places disponibles.
- PASS LIBERTÉ 61,50 €/Mois.**
Cette formule comprend l'accès illimité à l'espace Aquatique , à l'espace Bien-Être, aux activités Aquagym, ainsi qu'un cours d'Aquacycling par semaine (sur réservation).
Pendant les ouvertures spécifiques à ces activités ou pendant les ouvertures au public dans des espaces réservés dans la limite des places disponibles

Documents à fournir Tout dossier incomplet sera refusé

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Formulaire d'inscription dûment complété | <input type="checkbox"/> Contrat d'abonnement signé |
| <input type="checkbox"/> 2 Photos d'identité | <input type="checkbox"/> Autorisations signées |
| <input type="checkbox"/> Certificat médical datant de moins de 3 mois | <input type="checkbox"/> Cotisation |
| <input type="checkbox"/> Autorisation de prélèvement | <input type="checkbox"/> RIB |
- En cochant cette case, l'abonné accepte de recevoir des sollicitations commerciales du groupe Vert Marine et de ses partenaires.

Date: / /

Contrat effectué par :

Autorisations Adultes

En cas d'Urgence

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame*
autorise les responsables du Centre Aquatique - Aquavabre -
à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence.

Oui

Non

Personnes à contacter

Nom : Téléphone :

Portable :

Nom : Téléphone :

Portable :

Nom : Téléphone :

Portable :

Fait à Brignoles le / /

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

Droits d'exploitation

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame*
autorise le Centre Aquatique - Aquavabre - à me photographier.
Les photos pourront être exploitées par le Centre Aquatique - Aquavabre -
ou être cédées à un tiers.

Oui

Non

Fait à Brignoles le / /

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

Conditions générales PASS en vigueur à compter du 16 janvier 2019

1- DEFINITION DES PRESTATION ET ABONNEMENTS

Dans la limite de la formule choisie, les termes utilisés sont ci-après définis : PASS AQUATIC, PASS MATIN (avant 13h00), PASS AQUAFORME, PASS BIEN ETRE et PASS LIBERTÉ vous donnent accès de manière illimitée à la piscine aux heures d'ouverture publique.

Accès à l'espace piscine : PASS AQUATIC, PASS MATIN, PASS AQUAFORME, PASS BIEN ETRE et PASS LIBERTÉ

Cet espace comprend un bassin sportif de 25m intérieur, un bassin d'apprentissage de 175m2 intérieur, un bassin sportif de 50m extérieur, des plages minérales et espace vert extérieur, ainsi qu'un pentaglisse et une plage aqua-ludique extérieur. Pour les parties extérieurs les accès sont autorisés en fonction des périodes de l'année (ouverture estivale sur les mois de juillet aout), l'exploitant se laisse le droit d'adapter la période dite estivale.

Accès à l'espace Bien être : PASS MATIN, PASS BIEN-ÊTRE et PASS LIBERTÉ

Cette espace comprend un hammam, un sauna, des douches massantes et d'une zone de repos. L'accès à cet espace s'effectue par une porte sécurisée. Le client doit pouvoir justifier à tout moment de son accès à l'espace bien être par un bracelet de couleur qu'il aura récupérer au préalable à l'accueil

Accès à l'aquagym : PASS MATIN, PASS AQUAFORME et PASS LIBERTÉ :

Ces cours* se déroulent dans l'un des bassins de l'espace piscine pendant les ouvertures au public ou pendant les ouvertures spécifiques à ces activités. Ils sont encadrés par un moniteur agréé et sont accessibles à toute personne abonnée aux formules ci-dessus et à toute autre personne s'étant acquittée du droit d'entrée correspondant. L'accès est autorisé dans la limite des places disponibles et dans le respect d'un planning horaire des activités. Le client doit pouvoir justifier à tout moment de son accès à l'aquagym par un bracelet de couleur qu'il aura récupérer au préalable à l'accueil. (* Le planning de cours est susceptible d'être modifiés en fonction de la période et de la fréquentation).

Accès aquacycling pour les souscripteurs du PASS liberté uniquement à raison d'une séance par semaine sur réservation en fonction des places disponibles, avec possibilité de réserver jusqu'à 2 cours d'avance maximum. Toute annulation au moins 24h à l'avance donnera lieu à un report de l'activité sur une autre semaine sans réservation au préalable. En cas de manquement la Direction se réserve le droit de suspendre l'accès à la réservation pendant une durée définie par la Direction.

2- OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec le Centre aquatique lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie¹ et selon un prix indiqué au recto.

3- CONDITIONS D'ACCES

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le Centre aquatique et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et le mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs² spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et le Centre aquatique.

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, le Centre aquatique fournit une carte d'abonnement à l'Abonné, nominative et sur laquelle doit figurer sa photo, ainsi qu'une carte d'accès code barre³. Ces cartes sont incessibles, intransmissibles et strictement personnelles. La carte d'abonnement devra être présentée à l'accueil à chaque entrée de l'Abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'Abonné, muni de sa carte est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue.

Deux fermetures techniques occasionnant la fermeture de bassins auront lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage.

4- DUREE ET PRIX

L'abonnement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. L'abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre aquatique. Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement.

DD De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera le Centre aquatique à entamer toute procédure de recouvrement. En cas de rejet de prélèvement, l'abonné sera redevable envers le Centre Aquatique des frais bancaires inhérents à ce rejet.

L'abonnement est matérialisé par une carte d'abonné. Cette carte est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de 2 €.

5- TRANSFORMATION DE L'ABONNEMENT

Pour toute transformation de votre abonnement PASS, l'abonnement pourra être modifié, dans la limite de 2 changements par abonné sur la durée du contrat, après l'envoi d'un courrier en accusé précisant la nature et le motif du changement. Ce dernier ne pourra s'effectuer que sur des mois complets à dater du 1^{er} de chaque mois.

Toute modification ou arrêt de PASS ne peut s'effectuer dans les 3 mois suivant l'inscription initiale.

6- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvements d'avance le 8 de chaque mois⁴.

7- SUSPENSION

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'Abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'Abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter au Centre aquatique, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'abonnement. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le Centre aquatique, envoyée par courrier recommandé avec AR à l'Abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

8- RESILIATION

8.1 – Résiliation à l'initiative de l'abonné : L'abonnement pourra être résilié à la demande de l'Abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre aquatique. **La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre recommandée avec AR.** Les droits d'adhésion restent acquis par le Centre aquatique. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus. L'Abonné devra, à l'expiration de son préavis, restituer sa carte d'abonnement.

8.2- Résiliation à l'initiative du Centre aquatique : L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non-paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles. L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique immédiatement après constat par deux membres du personnel du Centre aquatique ou par un membre du personnel du Centre aquatique et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du Centre aquatique entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par le Centre aquatique :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;
- En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;
- En cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis. Le Centre aquatique pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR.

9- RECOMMANDATIONS SANTE – REGLES DE SECURITE

Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de

Conditions générales PASS en vigueur à compter du 16 janvier 2019

leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Pour les abonnements comprenant une activité de fitness ou d'aquagym, l'abonné s'engage à remettre un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive dès avant la 1^{ère} séance et devra le renouveler au minimum tous les ans.

Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

10- ASSURANCES

Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance ; l'Abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

11- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de votre dossier. Les destinataires des données sont les services administratifs et accueil. Elles sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Le délai de conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2018, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par Aquavabre. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données – 4 rue de l'industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

¹ Cf formulaire d'abonnement

² Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement

³ La carte d'accès comporte une piste code barre qui contient diverses informations que le Centre aquatique pourra utiliser. Vous pouvez exercer vos droits concernant ces données personnelles conformément à l'article 11 des présentes.

⁴ Pour une autre modalité de paiement, merci de vous adresser à la caisse

Fait à Brignoles en 2 exemplaires dont un, remis à l'abonné et un conservé par le centre Aquatique Aquavabre

Date

Signature de l'abonné
Lu et approuvé

Cachet du centre Aquatique Aquavabre